

Image not found or type unknown



## legislation envigueur concernant les courriers recommandés

Par **pich**, le **19/02/2010** à **23:38**

bonjour,

A plusieurs reprise j'ai envoyé des courriers en LAR et cela sans réponses.

Une personne de mon entourage me dit que si le destinataire ne répond pas dans un delai de 30 jours,

celà equivaux a dire qu' elle me donne raison.

Est-ce vrai???